



COMMISSION FÉDÉRALE SPORTIVE

Réunion du 01/04/2025

Procès-verbal n°6

Membres présents : Sylvain PONGE (Président), Agnès MASSON-SIBUT, François-Xavier CHAFFOIS, Thomas MALECOT, Soazik KLEIN (Présidente CFSS), Ludovic MEILLIER (Président CFA).

Sont également présents : Stephen LESFARGUES (DTN), Vincent CASSIER (réfèrent siège fédéral)

Membres excusés : Aurélie BACELON, Marc WILLIAMSON, Frédéric GUERN

Les membres de la CFS se sont réunis par visioconférence afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Championnats de France
2. Demandes de reports et de changement d'horaire
3. Listes des trente définitives

RAPPELS DES CONDITIONS DE PROMOTION DES COMPÉTITIONS

La Commission Fédérale Sportive (CFS) souhaite rappeler aux clubs de Division 1 Baseball et Softball leurs obligations en matière de captation vidéo pour la saison : ***“La vidéo doit être a minima une caméra angle large derrière le backstop et les clubs doivent s'assurer que la production inclut le score en direct de la rencontre. Ils doivent aussi mettre les vidéos à disposition de la Fédération pour utilisation future, y compris pour les promotions et les compilations.”***

La diffusion de ces captations doit se faire via une plateforme officielle du club recevant, publiée en son nom propre. La qualité de la vidéo doit être suffisante pour permettre une diffusion correcte. À défaut, la captation sera considérée comme non conforme par la CFS.

Par ailleurs, chaque club doit transmettre au minimum 10 photos par journée, illustrant les meilleurs moments et incluant les deux équipes. Ces visuels doivent être envoyés via un lien WeTransfer ou SwissTransfer aux adresses suivantes : cfs@ffbs.fr & communication@ffbs.fr

Le respect des conditions d'engagement pour la saison 2026 sera évalué en fin de saison 2025. Le non-respect des conditions d'engagement en matière de promotion des compétitions pourra remettre en cause les droits sportifs pour la saison suivante.

RAPPELS POUR LES FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent **impérativement** être signées par un encadrant titulaire d'un diplôme d'état ou délivré par la fédération tel que listé dans les conditions de participation des règlements particuliers de chaque championnat national. A cet effet, cette personne doit également être assignée par son club en tant que “Manager” sur la feuille de match.

En outre, les line up remis par chaque manager à l'arbitre en chef doivent être **en tous points conformes** avec les alignements précédemment renseignés sur la feuille de match **avant** que ces derniers ne soient validés électroniquement par l'arbitre en chef.

Si cette condition n'est pas remplie, l'arbitre en chef doit considérer que la conférence au marbre avec les managers de chaque équipe pour procéder à la remise et à l'échange des line up ne peut pas avoir lieu et que la rencontre ne peut donc pas démarrer en l'état.

La CFS demande donc aux arbitres concernés d'avoir une vigilance toute particulière quant au strict respect de ces dispositions et demande au Président de la CFA de faire un rappel à ce sujet par le biais d'une communication dédiée.

RAPPEL DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

La Direction Technique Nationale rappelle aux président(e)s de clubs que tous les licenciés inscrits sur la liste haut niveau au 1^{er} janvier 2025 (en catégorie sénior, relève, espoirs et collectifs nationaux) doivent obligatoirement effectuer leur Suivi Médical Réglementaire (SMR) avant le 31 mars 2025. À défaut, leur licence sera suspendue jusqu'à la transmission d'une date d'examen médical à la Direction Technique Nationale.

1. CHAMPIONNATS DE FRANCE

CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 BASEBALL

2ème Journée – 29 & 30 mars 2025

SENART TEMPLIERS vs ROUEN HUSKIES – D10201 : [2-1, rencontre homologuée](#)

Sénart : Non transmission de la feuille de score par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi. (RG art. 217.2) - **Sanction** : 30€ forfait journée ; Expulsion d'un membre d'une équipe (RG art.216 / RD anx. 1 art. 4) - Gabriel DO CARMO - **Sanction** : 150€

SENART TEMPLIERS vs ROUEN HUSKIES – D10202 : [5-19, rencontre homologuée](#)

Sénart : Non transmission de la feuille de score par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi. (RG art. 217.2)

LA ROCHELLE BOUCANIERS vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS – D10203 : [17-7, RAS, rencontre homologuée](#)

LA ROCHELLE BOUCANIERS vs SAVIGNY-SUR-ORGE LIONS – D10204 : [10-9, RAS, rencontre homologuée](#)

MONTPELLIER BARRACUDAS vs METZ COMETZ – D10205 : [11-1, rencontre homologuée](#)

Metz : Avertissement à un membre d'une équipe (RD anx. 1 art. 3) - 1er avertissement - Noa CAILTEUX

MONTPELLIER BARRACUDAS vs METZ COMETZ – D10206 : [10-9, RAS, rencontre homologuée](#)

BÉZIERS PIRATES vs STADE TOULOUSAIN TIGERS – D10207 : [3-4, RAS, rencontre homologuée](#)

BÉZIERS PIRATES vs STADE TOULOUSAIN TIGERS – D10208 : [16-6, rencontre homologuée](#)

Toulouse : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (RG art. 214.1.6) - Signature - **Sanction** : 10€

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 FÉMININE SOFTBALL

1ère Journée – 30 mars 2025

BÉZIERS PIRATES vs NICE CAVIGAL – D2F0101 : [2-13, RAS, rencontre homologuée](#)

BÉZIERS PIRATES vs NICE CAVIGAL – D2F0102 : [2-21, RAS, rencontre homologuée](#)

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs NORD-ISÈRE DRAGONS – D2F0103 : [9-1, RAS, rencontre homologuée](#)

STADE TOULOUSAIN TIGERS vs NORD-ISÈRE DRAGONS – D2F0104 : [11-1, RAS, rencontre homologuée](#)

CHAMPIONNAT DE DIVISION 2 MASCULINE SOFTBALL

1ère Journée – 30 mars 2025

PARIS UC vs ROUEN HUSKIES – D2M0101 : [1-12, rencontre homologuée](#)

PUC : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (RG art. 214.1.6) - Positions des joueurs -
Sanction : 10€

PARIS UC vs ROUEN HUSKIES – D2M0102 : [17-8, rencontre homologuée](#)

PUC : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (RG art. 214.1.6) - Positions des joueurs -
Sanction : 10€

NOGENT-SUR-MARNE BANDIT vs GRENOBLE GRIZZLYS – D2M0103 : [11-13, rencontre homologuée](#)

Nogent : Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (RG art. 214.1.6) - Positions des joueurs -
Sanction : 10€

NOGENT-SUR-MARNE BANDIT vs GRENOBLE GRIZZLYS – D2M0104 : [17-7, rencontre homologuée](#)

Nogent : Non transmission de la feuille de score par email au plus tard le lendemain de la journée de compétition à midi. (RG art. 217.2) - Sanction : 30€ ; Remplissage incomplet ou incorrect de la feuille de match (RG art. 214.1.6) - Positions des joueurs - Sanction : 10€

2. DEMANDES DE REPORT ET DE CHANGEMENT D'HORAIRE

Les clubs de **Rouen** et de **La Rochelle** ont fait une demande de changement d'horaire pour la J3 du championnat de Division 1 Baseball (rencontre n°D10301).

Demande : Jouer la rencontre du samedi 05 avril à partir de 16h30.

Accord CFS

Les clubs de **Sénart** et de **Montpellier** ont fait une demande de report pour la J4 du championnat de Division 1 Baseball (rencontres n°D10405 et D10406).

Demande : Jouer les deux rencontres le dimanche 20 avril à partir de 10h.

Accord CFS

Les clubs de **Montpellier** et de **Toulouse** ont fait une demande de report pour la J6 du championnat de Division 1 Baseball (rencontres n°D10603 et D10604).

Demande : Jouer les deux rencontres le dimanche 04 mai à partir de 11h.

Accord CFS

Les clubs de **Montpellier** et de **Toulouse** ont fait une demande de report pour la J14 du championnat de Division 1 Baseball (rencontres n°D11403 et D11404).

Demande : Jouer les deux rencontres le dimanche 27 juillet à partir de 11h.

Accord CFS

3. LISTES DES TRENTE

Les équipes suivantes ont rendu leurs listes des trente définitives :

- Clapiers-Jacou Rabbits - D1F Softball **liste remise le 28/03/2025**
- Grenoble Grizzlys - D1F Softball **liste remise le 30/03/2025**
- Montigny-le-Bretonneux Cougars - D2 Baseball **liste remise le 01/04/2025 suite demande de modification de la liste provisoire précédemment transmise dans le délai imparti**
- Anglet Gambas - D3 Baseball **liste remise le 01/04/2025**
- Eysines Raiders - D3 Baseball **liste remise le 28/03/2025**
- Perpignan Phénix - D3 Baseball **liste remise le 02/04/2025**
- Saint-Romain-de-Jalionas Bats - D3 Baseball **liste remise le 31/03/2025**

En dehors des équipes citées ci-dessus, toutes les autres équipes ont transmis leur liste des trente provisoire dans les délais impartis.

RÈGLEMENTS FFBS

Pour rappel, les règlements fédéraux en vigueur, dont font partie les règlements particuliers des championnats nationaux 2025, sont disponibles sur le site internet de la Fédération française de Baseball et Softball, onglet Fédération et page Textes Officiels : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>

FIN DE SÉANCE

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance.

Sylvain PONGE

Vincent CASSIER

Président CFS

Secrétaire de séance

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale sportive portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

*L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée.*

L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé.*

Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>